



Le 22/01/2024

Le musée des Beaux-Arts de Rouen mène une mission pionnière pour identifier et restituer des œuvres spoliées lors de persécutions antisémites sous le régime nazi

Entre 1933 et 1945, les persécutions antisémites survenues sous le régime nazi ont entraîné le vol de nombreuses œuvres d'art appartenant à des familles juives installées en France. Certaines de ces œuvres d'art sont susceptibles d'avoir ensuite été acquises par les musées français, sans savoir qu'elles avaient été spoliées.

Le musée des Beaux-Arts de la métropole Rouen Normandie a donc lancé, en 2022, une démarche globale de recherche de provenance sur ses collections. L'objectif est de reconstituer l'historique des œuvres, d'identifier leurs propriétaires successifs depuis les années 1930 pour déterminer si les collections ont pu être l'objet d'une spoliation dans le contexte des persécutions antisémites.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, maire de Rouen, président de la Métropole Rouen Normandie, et Laurence Renou, vice-présidente déléguée à la culture, « cette démarche est pionnière : le musée des Beaux-Arts de Rouen est le premier en France à avoir lancé une étude globale de ses collections, un an avant l'adoption d'une loi définissant un cadre général pour autoriser la restitution des biens culturels spoliés dans le contexte nazi (Loi n° 2023-650 du 22 juillet 2023). Notre souhait est clair : restituer à leurs légitimes propriétaires les œuvres du musée des Beaux-Arts dont il sera prouvé qu'elles ont été spoliées. Il s'agit d'une juste réparation à l'égard de familles qui ont été dépossédées de leurs biens lors d'une page sombre de notre histoire ».

Les objectifs de cette mission

Le musée des Beaux-Arts de Rouen conserve 3 141 peintures. Pour une partie d'entre elles, nous ne connaissons pas leur histoire avant leur entrée au musée. La démarche engagée par la Métropole se fonde sur le devoir qu'ont les musées de France de faire la lumière sur la provenance de leurs collections, ainsi que sur l'historique des nouvelles œuvres qu'ils souhaitent acquérir. Il s'agit donc de déterminer la liste des œuvres qui ne sont pas spoliées, et la liste des œuvres qui ont peut-être ou ont été assurément spoliées. Dans ce cas, les démarches de réparation seront engagées puisque la

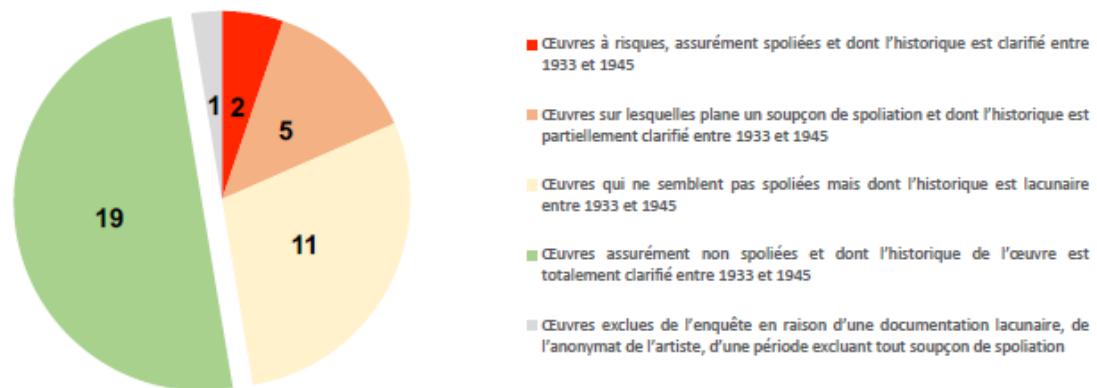
présence d'œuvres spoliées dans les collections publiques est anormale (restitution des œuvres concernées aux ayants droit des légitimes propriétaires au moment des faits).

Les résultats

L'étude commandée par la Métropole Rouen Normandie a été menée par trois chercheuses indépendantes spécialisées pendant six mois. Leur travail a consisté à évaluer le « risque de présence d'œuvres spoliées » parmi les 3 141 peintures conservées par le musée. Les chercheuses ont déployé une méthodologie qui a permis

- D'identifier les collections ne présentant aucun risque de spoliation (par exemple : œuvre acquise par le musée avant 1933 ou œuvre acquise après 1933 directement auprès de la famille de l'artiste). **Résultat : 59 % des collections du musée ne présentent pas de risque de spoliation.**
- D'identifier et d'étudier les collections susceptibles d'avoir été l'objet d'une spoliation, et pour lesquelles un travail de recherche de provenance est possible grâce aux archives. **Résultat : 19 % des collections peuvent présenter un risque de spoliation mais ne peuvent actuellement pas être étudiés faute d'archives. 22 % des collections peuvent présenter un risque de spoliation et des archives permettent de retracer leur provenance.**
- Retracer l'historique détaillé des œuvres jugées les plus « à risques ». **Résultat : Les 22 % des collections pouvant présenter un risque de spoliation et pour lesquels des archives existent ont été étudiés, soit environ 700 œuvres.**

Parmi elles, 38 œuvres ont fait l'objet d'une recherche approfondie et ont été classées en cinq catégories, selon l'importance du risque de spoliation.



Extrait de la note de synthèse du rapport d'audit des collections du musée des Beaux-Arts par Marie Duflot, Hélène Ivanoff et Denise Vernerey-Laplace

Les œuvres « Musées nationaux récupération »

Parmi les 38 œuvres étudiées en détail, 9 ont un statut spécial, dit « Musées nationaux récupération » (MNR). A la fin de la Seconde Guerre mondiale, plus de 60 000 œuvres d'art retrouvées en Allemagne ont été rapatriées en France par les Alliés. Aujourd'hui, il reste environ 2 000 de ces œuvres, qualifiées de « Musées nationaux récupération », dont l'histoire n'est pas établie et dont la spoliation n'est pas avérée. Ces œuvres sont confiées à la garde des musées français en attendant de retrouver leur légitime propriétaire.

Le musée des Beaux-Arts de Rouen est dépositaire de 9 œuvres « MNR ». Le fruit des recherches menées permet désormais d'indiquer que :

- 4 œuvres ne semblent pas avoir été spoliées (par exemple : vente volontaire et sans contrainte) ;
- 4 œuvres font l'objet d'un soupçon de spoliation ;
- 1 œuvre présente tous les signes d'une spoliation : *Madame Guillaumin cousant*, d'Armand Guillaumin

Cartel de présentation

Théâtre de trafics en tous genres, le marché de l'art parisien est particulièrement florissant pendant l'Occupation. Une mission de recherche sur la provenance des œuvres potentiellement spoliées conservées au musée des Beaux-Arts a été commanditée par la Métropole Rouen Normandie en 2022. Elle a permis de confirmer la suspicion de spoliation concernant ce pastel. Son dernier propriétaire légitime l'a acquis en 1936, et en a confié la garde à Auguste Girard à l'automne 1940 lorsqu'il part se réfugier en zone libre. Alors que le propriétaire légitime est visé par les lois raciales, Girard cède l'œuvre au marchand d'art Raphaël Gérard qui, en octobre 1941, la vend à Friedrich Welz, directeur de Landesgalerie à Salzbourg pour 600 Reichsmarks. La transaction est annulée après-guerre et Gérard poursuivi pour ses liens avec l'occupant, mais le propriétaire du pastel n'a pu être identifié qu'en 2023. Une fois le dossier instruit par le ministère de la Culture et par la Commission d'indemnisation des victimes de spoliations, ce pastel pourra être restitué aux ayants droit.



Armand Guillaumin (Paris, 1841 – Orly, 1927)
Portrait de Madame Guillaumin, née Marie-Joséphine Chareton
 1888, MNR 225
 © C. Lancien, C. Loisel /Réunion des Musées Métropolitains Rouen Normandie

Quelques recherches complémentaires vont être réalisées pour préciser certains aspects de l'histoire de cette œuvre. La Métropole Rouen Normandie a d'ores et déjà sollicité le ministère de la Culture – Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 – pour préparer la saisine de la Commission d'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS). Cette commission sera chargée de reconnaître juridiquement la spoliation et d'autoriser la restitution de l'œuvre aux ayants droit lorsqu'ils auront été identifiés.

Le cas de la peinture de Renoir, *Femme au miroir*

Parmi les 38 œuvres étudiées en détail, 29 appartiennent au musée des Beaux-Arts de Rouen. Les 9 autres sont des œuvres « MNR » en dépôt au musée. Sur ces 29 œuvres, une peinture présente d'importants signes de spoliation.

L'historique de l'œuvre est toutefois incomplet sur la période de 1933 à 1945 car son propriétaire n'est pas connu avant janvier 1942. L'œuvre de Rouen ne doit pas être confondue avec un autre tableau de Renoir, qui appartenait à la famille Aaron, et dont il est avéré qu'il a été pillé en décembre 1942.

Cartel de présentation

Disparue en 1953, Anne Clémentine Rougé a légué ce tableau au musée, en associant à son geste le souvenir de son époux Charles Vaumousse, décédé en 1950. Celui-ci, fils d'un antiquaire rouennais et neveu d'un conservateur du Gros Horloge, a dirigé à Paris une importante galerie d'art. Pendant l'Occupation, il est activement impliqué dans le commerce de biens spoliés. Son nom est notamment lié à des transactions portant sur des œuvres récupérées en Allemagne après-guerre, dont la *Nature morte au faisan* de Monet, déposée à Rouen (MNR 637). Une mission de recherche sur la provenance des œuvres potentiellement spoliées a été engagée par la Métropole Rouen Normandie en 2022. Elle n'a pas permis à ce jour de clarifier l'historique de ce tableau, sur lequel pèsent des soupçons de spoliation. De nouvelles recherches sont programmées en 2024. La mission a en outre établi que le tableau rouennais est distinct d'une autre œuvre de Renoir pareillement intitulée *Femme au miroir*, dont la spoliation est avérée.



Pierre-Auguste Renoir (Limoges, 1841 – Cagnes, 1919),
Femme au miroir, Inv. 1954.3.1
© C. Lancien, C. Loisel /Réunion des Musées Métropolitains
Rouen Normandie

Des recherches complémentaires doivent être réalisées pour préciser certains aspects de l'histoire du tableau rouennais. En cas de confirmation d'une spoliation, des recherches généalogiques seront menées pour retrouver les ayants droit des légitimes propriétaires. La Métropole Rouen Normandie pourra alors, en lien avec le ministère de la Culture, appliquer pour la première fois les dispositions de la récente loi n° 2023-650 du 22 juillet 2023 permettant de radier l'œuvre des inventaires du musée des Beaux-Arts de Rouen pour la restituer à la famille.

La Métropole annonce sept nouvelles mesures pour amplifier la recherche de provenance

1. **Engager les démarches auprès du ministère de la Culture en vue de confirmer la spoliation, rechercher les ayants droit et leur restituer les œuvres *Madame Guillaumin cousin*, d'Armand Guillaumin, et *Femme au miroir*, d'Auguste Renoir.**
2. **Diffuser de nouvelles notices pour les œuvres identifiées par l'audit comme possiblement spoliées.** Ces notices, qui retracent l'histoire connue des œuvres, sont dès à présent affichées à côté des œuvres dans les salles du musée, et publiées sur le [site Internet du musée](#).
3. **Publier, en lien avec la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945, le fruit des recherches sur le [site Internet Rose-Valland](#), base de données qui recense toutes les œuvres ayant le statut « Musées Nationaux Récupération », sur le [site Internet des musées](#) et dans une publication papier des musées de la Métropole Rouen Normandie.** L'objectif est de diffuser la connaissance et de permettre à d'éventuels chercheurs ou ayants droit disposant d'informations complémentaires de se manifester auprès du musée.
4. **Poursuivre l'étude des collections qui n'ont pas encore été examinées.** Ce deuxième audit se déroulera pendant environ six mois et mobilisera trois chercheuses spécialisées.

5. **Soutenir des travaux d'étudiants de Master sur la provenance des collections du musée des beaux-arts, en instaurant un système de bourses** permettant de financer la poursuite des recherches.
6. **Organiser la journée d'étude « l'Argument de Rouen » sur le thème des recherches de provenances**, au second semestre 2024. De portée nationale, cet événement destiné aux professionnels de musées et au grand public sera l'occasion de faire un point d'avancement sur les travaux et la méthodologie de recherches de provenance dans les musées français.
7. **Proposer au public des visites « Seconde Guerre mondiale »** permettant de faire découvrir l'histoire des œuvres entre 1933 et 1945, et le sensibiliser aux enjeux de la provenance et des spoliations dans le contexte nazi.

À propos

Jean-Luc Martinez, ambassadeur chargé de la coopération internationale dans le domaine du patrimoine, Président-directeur honoraire du musée du Louvre

Jean-Luc Martinez est un archéologue et historien de l'art français spécialisé dans la sculpture grecque antique. Diplômé de l'École du Louvre et agrégé d'histoire à la Sorbonne en 1989, il enseigne l'archéologie à l'Université catholique de Paris, puis à l'Université Paris X-Nanterre. Jean-Luc Martinez a été membre de l'École française d'Athènes de 1993 à 1996 et a fouillé à Délos et Delphes. En avril 2013, Jean-Luc Martinez succède à Henri Loyrette et devient président-directeur du musée du Louvre, poste qu'il occupe jusqu'en 2021. Son objectif est alors de rendre le musée du Louvre « plus généreux, plus lisible et plus accessible », et de développer l'intérêt du public pour les collections permanentes. En septembre 2021, Jean-Luc Martinez est nommé ambassadeur pour la coopération internationale dans le domaine du patrimoine.

A ce titre, il a remis en avril 2023 à la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Catherine Colonna, et à la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, un rapport intitulé : « Patrimoine partagé : universalité, restitutions et circulation des œuvres d'art ». Ce rapport a largement inspiré deux lois-cadres adoptées sur le sujet par le Parlement en 2023, dont celle qui définit un cadre général pour autoriser la restitution des biens culturels spoliés dans le contexte nazi.

La Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 - ministère de la Culture

La M2RS est un service du Secrétariat général du ministère de la Culture (Service des affaires juridiques et internationales), dirigée par David Zivie. Elle est chargée de piloter et d'animer la politique publique de recherche, de réparation et de mémoire des spoliations de biens culturels. Elle contribue à identifier et mieux connaître les œuvres à la provenance douteuse conservées par les institutions publiques.

Carrefour et facilitateur pour les familles, les institutions culturelles, les chercheurs ou le marché de l'art, elle a deux objectifs principaux :

- définir, coordonner et mettre en œuvre la politique de recherche et de restitution, et contribuer à la sensibilisation du public et des professionnels ;
- étudier, en lien avec les institutions culturelles concernées, les cas individuels de spoliations de biens culturels, à l'initiative des familles, des institutions culturelles ou sur sa propre initiative, en vue de parvenir à une mesure de réparation (restitution ou indemnisation).

Les musées de la Métropole Rouen Normandie

Dès 2016, la Métropole Rouen Normandie a fait le choix du rassemblement de ses établissements au sein du premier pôle muséal français : la Réunion des Musées Métropolitains. Cette réunion, composée de 11 musées du territoire de la vallée de Seine, a pour but la mise en valeur et la complémentarité des collections.

Dans un contexte différent, les musées rouennais avaient déjà été précurseurs en restituant à la Nouvelle-Zélande, en 2011, une tête maorie conservée par le muséum d'histoire naturelle. A l'époque, une loi d'espèce avait dû être adoptée spécialement par le Parlement pour autoriser cette restitution : c'était la première fois qu'un musée restituait des restes humains, ceci afin de permettre une inhumation conforme à la culture du peuple maori et à la dignité humaine. Douze ans plus tard, le 18 décembre 2023, le Parlement a adopté une loi-cadre autorisant de manière générale, et sous certaines conditions, la restitution des restes humains appartenant aux collections publiques

CONTACTS PRESSE RÉGIONALE

Réunion des Musées Métropolitains Rouen Normandie

Fanny Gardes

Apprentie chargée de communication

Tél : 02 76 30 39 05 – fanny.gardes@metropole-rouen-normandie.fr

CONTACTS PRESSE NATIONALE / INTERNATIONALE

Anne Samson Communications

Clara Coustillac

Attachée de presse

01 40 36 84 35

clara@annesamson.com

Aymone Faivre

Attachée de presse

01 40 36 84 32

aymone@annesamson.com

- Plus d'informations pratiques sur le site de la Réunion des Musées Métropolitains
- musees-rouen-normandie.fr



[Lien de désinscription](#)